



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 35301

Texte de la question

L'année 2004 sera particulièrement riche en commémorations de grands événements de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, et il y a lieu de se réjouir de l'impressionnant programme mis en oeuvre par le Gouvernement. C'est aussi l'occasion de rappeler au public la part essentielle que les réservistes ont pris à ces combats. Ainsi, il serait particulièrement souhaitable que la France honore cette année la mémoire de réservistes morts au champ d'honneur ou ayant accompli des faits d'armes exceptionnels tels le lieutenant Péguy, le colonel Bourgoïn, le commandant Kiffer et le commandant de Saint-Exupéry, entre autres. Il serait aussi de la première importance de rendre un hommage national aux réservistes survivants de ces conflits. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont ses intentions en la matière et pour mettre en valeur la part prise par les réservistes dans la victoire de 1918 et la libération de la France.

Texte de la réponse

Il n'est pas d'usage, lors des cérémonies commémoratives organisées chaque année pour rendre hommage aux « Morts pour la France » et aux anciens combattants, de faire de distinctions entre les différentes catégories de personnel. Par ailleurs, la part prise par les réservistes dans les deux derniers conflits mondiaux est d'autant mieux connue et honorée que les armées de la République reposaient sur le double principe de la conscription et de la mobilisation générale. En cette année commémorative du 90e anniversaire du début de la Grande Guerre et du 60e anniversaire des débarquements et de la Libération, les réservistes et leurs associations seront très étroitement associés aux manifestations organisées sur l'ensemble du territoire national. L'occasion sera ainsi donnée de rappeler le rôle que les forces de réserve ont joué dans la transmission et la défense de nos valeurs et de réaffirmer leur intégration à l'armée d'active. Des consignes ont été données aux autorités organisatrices pour que l'accent soit porté sur cette composante essentielle de notre défense et pour que soient mis en exergue, chaque fois que les circonstances s'y prêteront, les faits d'armes accomplis par des combattants issus de la réserve.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35301

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1736

Réponse publiée le : 25 mai 2004, page 3809